Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212901128-20251215-DELIB_2025_45-DE

COMMUNE DE LANILDUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de LANILDUT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BRIANT, Maire.

Date de convocation : 10 décembre 2025

Présents : Jean-Noël BRIANT, Françoise MORVAN, Blandine CORLAY, Raymond MELLAZA, François PRIGENT, Arnaud LEYZOUR, Elisabeth SIMPSON, Gabriel PRIGENT, Véronique BARBE-BEDEL, Christine POULLAOUEC, Cécile LEON, Guy LANNUZEL

Nombre de membres :
- En exercice : 14
- Présents : 12
- Votants : 13

Absent ayant donné pouvoir : Gérard FLOC'HLAY a donné pouvoir à François PRIGENT

Absent : Delphine COROLLEUR

Secrétaire de séance : Arnaud LEYZOUR

Délibération 2025-45 :
Approbation des tarifs communaux pour l'année 2026

Chaque année, le Conseil municipal délibère sur les tarifs applicables aux usagers des services communaux. Monsieur le Maire présente le projet de tarifs applicables à compter du 1er janvier 2026 :

PRESTATIONS DIVERSES	
Photocopie format A4	0,35 €
Photocopie format A4 recto/verso	0,70 €
Photocopie format A3	0,70 €
Photocopie format A3 recto/verso	1,40 €
Photocopie cadastre	1,50 €
Petite annonce	2,60 €
Affiche de la commune	25,00 €
Atelier cuisine Classique / Thématique / Spécial Fêtes	27,00 € / 32,00 € / 37,00 €
Participation aux « Flâneries de l'Aber »	10% des ventes
Outil de médiation « Promenons-nous à Lanildut »	7.00 €
Location 1 plateau + 3 tréteaux + 2 bancs	4,00 €/jour Forfait week-end 8,00 €
CIMETIERE – COLUMBARIUM – JARDIN DU SOUVENIR	
Concession cimetière 15 ans	180,00 €
Concession cimetière 30 ans	350,00 €
Concession columbarium 15 ans	480,00 €
Jardin du souvenir - Fourniture, inscription et pose d'une plaque	160,00 €
CANTINE	
Repas – Quotient familial de 0 € à 1 000 €	1,00 €
Repas – Quotient familial de 1 001 € à 1 250 €	4,20 €
Repas – Quotient familial de 1 251 € à 1 500 €	4,30 €
Repas – Quotient familial de 1 501 € et plus	4,50 €

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212901128-20251215-DELIB_2025_45-DE

Enfant présent non inscrit	1,20 €
Projet d'Accueil Individualisé (PAI) alimentaire (panier-repas apporté par les familles)	2,00 €
GARDERIE PERISCOLAIRE	
Garderie - Heure	2,80 €
Garderie - Goûter	0,90 €
Garderie - Forfait journalier (7h15 à 8h35 - 16h30 à 18h45)	8,10 €
Garderie - A partir du 3ème enfant le même jour	Gratuit pour le dernier enfant
Garderie - Enfant inscrit mais non présent (absence non justifiée)	2,80 € (forfait 1 heure)
Garderie - Dépassement d'horaire le soir après 18h45	2,80 € (forfait 1 heure)
ESPACE QUEFFELEC	
Badge supplémentaire ou perdu	15,00 €
BIBLIOTHEQUE	
Abonnement annuel :	
Moins de 18 ans	Gratuit
Adulte	16,00 €
Famille (Adultes d'un même foyer)	21,00 €
Bénévole adulte	8,00 €
Bénévole famille	10,50 €
Abonnement mensuel :	
Moins de 18 ans	Gratuit
Adulte	6,00 €
Caution par chèque	60,00 €
Vente de livre (désherbage) :	
1 livre de poche / 1 bande dessinée	1,00 €
1 documentaire / 1 livre broché	2,00 €
REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	
Abers Restauration *(L'Abri Côtier)* (mensuel)	348.86 €
SCI Barrault *(Route Mandarine)* (annuel)	1 146.80 €
Algaia *(Parking du Roz)* (annuel)	2 972.65 €
JRS Marine Products Landerneau *(Parking du Roz)* (annuel)	2 972.65 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29,
Vu la délibération n°2024/63 du 16 décembre 2024 relative à l'actualisation des tarifs communaux pour l'année 2025,
Considérant la proposition de réviser les tarifs communaux à partir du 1er janvier 2026,

Il est proposé au Conseil municipal de :

- **Appliquer** à compter du 1er janvier 2026 les tarifs tels que présentés,
- **Autoriser** le Maire à prendre tout acte permettant l'application de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Jean-Noël BRIANT,
Maire